

32^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme

Point 10 Débat Général



Intervention de la France

Jeudi 30 juin 2016

Monsieur le Président,

La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

En Libye et en Irak, la situation des droits de l'Homme reste très préoccupante. La lutte contre l'impunité doit rester dans ces deux pays une priorité pour contribuer à la réconciliation nationale, mettre un terme aux violences et rendre justice aux victimes.

En Libye, la France renouvelle sa confiance au Gouvernement d'entente nationale (GEN) et soutient son action pour établir la paix et instaurer l'Etat de droit. La France l'encourage à continuer de coopérer pleinement avec les procédures du Conseil des droits de l'Homme ainsi qu'avec la Cour pénale internationale.

La France est préoccupée par la détérioration croissante de la situation des droits de l'Homme au Yémen, alors que les combats entre la coalition et les forces houthies se poursuivent sur le terrain.

Il est essentiel pour toutes les parties de respecter les droits de l'Homme et le droit international humanitaire, et de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire à la population civile, qui continue de souffrir de graves pénuries. Nous appelons l'ensemble des parties à tout mettre en œuvre pour que les violations commises ne demeurent pas impunies. La France appelle les parties à poursuivre leurs efforts en vue d'un aboutissement rapide du processus politique engagé à Koweït.

La France continue de suivre attentivement la situation des droits de l'Homme en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire - je me suis exprimée à ce sujet en détail lors des dialogues interactifs dédiés.

Au Mali, la protection des droits de l'Homme et la lutte contre l'impunité sont essentielles pour contribuer à une réconciliation durable. La France encourage toutes les parties à mettre pleinement en œuvre l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il est en effet essentiel que tous les responsables de violations des droits de l'Homme, quels qu'ils soient, en répondent devant la justice. Nous notons que la Cour pénale internationale est saisie de la situation au Mali depuis janvier 2012 et encourageons le Mali à poursuivre sa coopération avec la Cour.

La France est préoccupée par la dégradation de la situation des droits de l'Homme en **République démocratique du Congo**.

La préparation active des élections doit être une priorité, et la France appelle à cet égard les autorités congolaises à respecter pleinement les libertés fondamentales, conformément à leurs engagements internationaux.

La France condamne la recrudescence des exactions dans l'Est du pays, et appelle les forces de sécurité du pays à renforcer leurs efforts pour la protection des populations civiles, avec le soutien de la MONUSCO.

La France est préoccupée par la dégradation de la situation des droits de l'Homme au **Cambodge**, s'agissant notamment des arrestations et des intimidations à l'encontre de représentants de la société civile.

Enfin, la France reste préoccupée par la situation en **Ukraine**, pour laquelle elle se réfère à son intervention d'hier.

Je vous remercie./.